

Montpellier, le 14 mai 2020

La Rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Objet : Réouverture des écoles et établissements scolaires

Madame, Monsieur,

Nos écoles et établissements scolaires ont été fermés pendant plus de huit semaines, du fait du confinement imposé par la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus.

Pendant cette période exceptionnelle, toute la communauté éducative s'est mobilisée pour que les élèves continuent à travailler, à apprendre et à progresser. Les enseignants et personnels d'éducation, les personnels administratifs, dans les établissements comme dans les services, ont assuré la continuité pédagogique et administrative du service public d'éducation.

Les indicateurs sanitaires permettent aujourd'hui à notre pays de s'engager dans un processus progressif de déconfinement, notamment scolaire.

Le calendrier de la reprise est désormais défini pour notre académie :

Depuis le 12 mai, selon les communes, les écoliers (de la Petite Section au CM2) peuvent effectuer leur rentrée.

A partir du 18 mai, les élèves de 6^e et de 5^e seront accueillis dans les collèges.

Fin mai, le gouvernement décidera si les élèves de 4^e, de 3^e, et les lycéens, pourront à leur tour revenir dans leurs établissements, en fonction de la situation sanitaire de notre pays.

La réouverture des écoles et des établissements s'effectue dans un cadre sanitaire strict, dont l'objectif est de garantir à tous les élèves et à tous les adultes un retour sécurisé et serein.

Chaque école, chaque établissement, ne peut ouvrir que s'il répond au protocole sanitaire défini par le gouvernement. Ce protocole, certifié par le cabinet Véritas et validé par le ministère de la santé, repose sur cinq principes :

- Le nettoyage et la désinfection systématiques des locaux et matériels,
- Le maintien de la distanciation physique,
- L'application des gestes barrière,
- La limitation du brassage des élèves,
- La formation, l'information et la communication.

Les élèves sont répartis par groupes de 15 élèves maximum, et 10 pour les maternelles. Ils sont incités à se laver les mains régulièrement. Savons, gel hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes sont mis à disposition.

Le port du masque est systématique pour les adultes. Les masques ne sont pas recommandés pour les écoliers, mais seront utilisés pour les cas particuliers (enfant symptomatique par exemple). Des masques sont proposés aux collégiens pour lesquels le port du masque est

recommandé lorsque la distanciation physique ne peut être respectée (notamment dans les transports scolaires).

Ce protocole sanitaire est expliqué à tous les élèves et fait l'objet de séquences spécifiques d'apprentissage dans les classes maternelles et élémentaires, comme au collège.

Il se déploie sur tous les temps de la journée : temps scolaire mais aussi transport, accueil, récréation, repas, étude, etc., grâce à l'engagement des services de l'éducation nationale et des collectivités territoriales partenaires.

Ces mesures visent à permettre un retour en classe dans un cadre sécurisé pour éviter la propagation du virus. **Votre rôle est important également et vous êtes invités à prendre la température de vos enfants tous les matins et en cas de symptômes à ne pas les envoyer à l'école.**

En tant que parents, vous décidez si vos enfants reviennent ou non dans leur école ou établissement. L'instruction reste cependant obligatoire : chaque élève doit se trouver en situation d'apprentissage.

Il pourra ainsi :

- Soit être en classe ou à l'étude, dans son école ou établissement,
- Soit suivre un enseignement à distance, à la maison,
- Soit être engagé dans les activités périscolaires organisées par les communes.

La crise sanitaire a inquiété les enfants autant que les adultes, le confinement a creusé les inégalités familiales, sociales, scolaires. Le retour en classe permet aux élèves de retrouver un rythme d'apprentissage, des camarades, mais aussi une sérénité. Les enseignants et personnels sont mobilisés pour écouter les enfants qui en exprimeraient le besoin, répondre à leurs inquiétudes, et expliquer la situation, notamment aux plus jeunes.

La pédagogie est également adaptée aux besoins spécifiques de chaque élève. Elle donne la priorité aux savoirs fondamentaux. Les enseignants s'assureront que chaque élève maîtrise les connaissances qui lui permettront d'aborder la prochaine année scolaire dans les meilleures conditions.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers les ressources académiques consultables gratuitement en ligne.

<https://view.genial.ly/5ea99e9dd6eb530d7ac98873>

Vous aurez peut-être besoin d'informations sur l'un ou l'autre des aspects de cette fin de l'année scolaire. Je vous engage à vous adresser aux directeurs d'école, principaux des collèges ou proviseurs des lycées, qui restent vos interlocuteurs privilégiés.

Vous disposez également d'informations officielles sur le site internet de l'académie (www.ac-montpellier.fr)

Enfin, une cellule d'écoute téléphonique (04 67 91 49 30) est accessible à tous, parents, élèves, personnels.

Soyez persuadés de l'engagement de toutes et tous pour accompagner au mieux vos enfants.

Sophie Béjean

